

CFVU du 15 octobre 2020

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Délibération n° CFVU 20201015_01 – Compte-rendu de la CFVU du 8 octobre 2020

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 08/10/2020.

Le compte rendu est adopté.

Décompte des voix : 20

Décompte des votants : 20

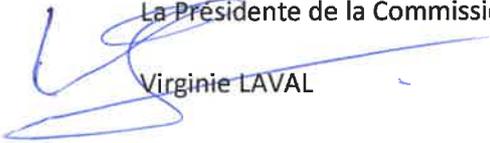
Pour : 19

Contre :

Abstention : 1

Fait à Poitiers, le 15/10/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 08/10/2020

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 21, y compris Mme Hall, Directrice du CROUS Poitou-Charentes, dont la voix est consultative.

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 08/10/2020	Nombre de ACTIF/INACTIF
BELLINI	Stéphane	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
BON	Amandine	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
DIRECTRICE DU cROUS	-	Voix consultative uniquement	1
DUBASQUE	François		1
FINDING	Susan	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
GAUTIER	Pierrick	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
LAVAL	Florence	Reçoit procuration de THIRIET Nathalie et de MICHEL Julien	1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine et MOINET Nicolas	1
MICHEL	Julien	Donne procuration à LAVAL Florence	1
MOINET	Nicolas	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de FINDING Susan et BOUCARD Hélène	1
PERDRISOT	Rémy	Donne procuration à SEGUIN François	1
QUINTARD	Sylvie		1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de BON Amandine et GAUTIER Pierrick	1
ROYOUX	Dominique	Reçoit procuration de BELLINI Stéphane et VIGIER Fabrice	1
SEGUIN	François	reçoit prouration de Rémy Perdrisot	1
THIRIET	Nathalie	Donne procuration à LAVAL Florence	1
VIGIER	Fabrice	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
PLINGUET	Kentin		1
Total général		21 dont Mme la directrice du CROUS, avec Voix consultative uniquement	21

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la CFVU sera le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 24 septembre 2020
- 2- Le quart-d'heure Etudiant
- 3- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : CVEC, budget 2019-2020 et priorités politiques pour 2020-2021
- 4- **Pour information** : Bilan ELANS
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : Validation des Acquis Personnels & Professionnels (VAPP) : candidatures : calendrier établissement et documents de candidature.
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : Modalités d'inscription : précisions
- 6- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA du 23/10** : capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la **première année** du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2021-2022

La séance commence à 14H20

Virginie Laval énumère les 11 procurations reçues. Elle précise qu'avec 21 élus présents ou représentés, dont Mme Hall, Directrice du CROUS, dont la voix est consultative, le quorum est atteint.

Préambule : informations générales

HCERES : Evaluation du 1er cycle universitaire

Pour rappel :

- La visite du comité d'expert en charge de cette évaluation externe du premier cycle est fixée le mardi 26 et le mercredi 27 janvier 2021.
- La liste des formations auditionnées lors de la visite de ce comité doit être déterminée conjointement par l'université et par le comité d'experts, en fonction des attentes des uns et des autres. Cette liste doit refléter la diversité de vos formations de premier cycle.

Combien de formations seront auditionnées :

11 formations conférant un grade de licence (environ 20%) seront auditionnées sur 2 DEUST, 30 LP, 24 Licences et 3 DFC

Quand ? Comment ?

Après instruction de notre dossier, le comité d'experts déterminera une première liste de formations (moitié de l'échantillon) qu'il souhaite auditionner, ainsi que les thèmes qu'il prévoit d'aborder avec ces formations. Cette liste sera proposée fin Novembre

L'UP devra proposer la seconde moitié de l'échantillon, c'est-à-dire les autres formations qu'elle souhaite faire auditionner lors de la visite, ainsi que les thèmes d'audition associés.

Cet ensemble doit être représentatif de la trajectoire initiée par l'UP pour conduire sa politique en matière de 1er cycle.

Un dialogue avec le conseiller scientifique référent permettra d'affiner l'échantillon sur sa cohérence globale et sa représentativité pour illustrer la politique 1er cycle de votre établissement

La liste des formations auditionnées est à fixer au plus tard le 10 décembre 2020

Les formations auditionnées devront préparer les éléments de preuve à transmettre lors des auditions

Adapter l'acte d'évaluation en cas d'évolution de la situation sanitaire :

Le Ministère a mis à jour son plan de rentrée 2020.

Le dernier alinéa de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire permet de décider des adaptations aux modalités de contrôle des connaissances jusqu'au 31 décembre 2020 sous réserve de les porter à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Les nouvelles modalités, adoptées en application de l'ordonnance avant le 31 décembre, s'appliqueraient ensuite jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Il s'agit là d'une exception admise à l'avant dernier alinéa de l'article L. 613-1 du Code de l'éducation qui contraint les MCC à être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement et interdit de les modifier en cours d'année. Les nouvelles modalités ainsi adoptées s'appliquent ensuite jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Prévoir de faire voter au CA d'octobre

- Les éléments déclencheurs d'adaptation des MCCC de l'année universitaire 2020-2021
- Les principes généraux, selon le modèle de la délibération n° Délibération n°CFVU 20200416_02 - Les principes généraux concernant l'aménagement des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences (M3C) 2019-2020 à l'échelle de l'université de Poitiers, mais adapté.

François DUBASQUE et Killian RAUTUREAU, soulignent que la proposition a le mérite d'être prête en cas de situation sanitaire aggravée. Virginie LAVAL précise que ces principes généraux ont été et seront un cadre, dans lequel les Modalités de Contrôle de Connaissances et Compétences modifiées doivent être communiquées aux étudiants.

Prolongement des bourses pour les stagiaires

Virginie Laval rappelle que cette question est en attente du feu vert de Bercy. La DGESIP nous a indiqué que le processus était acté et devait se mettre en œuvre avec paiement rétroactif pour les étudiants boursiers de septembre à décembre. IL semblerait que tous les CROUS ne sont pas encore informés, mais Dominique Marchand, directrice du Crous devrait les en informer.

Quoi qu'il en soit, le CROUS de Poitiers anticipe et s'organise pour palier à une éventuelle non mise en œuvre de ce dispositif, via les fonds d'aides spécifiques ponctuelles.

Mme HALL Directrice du CROUS intervient : les services sociaux du CROUS sont sous pression depuis 2019 (mobilisations des assistantes sociales très forte, notamment sur la période de congés qui a été réduite)

Création des classes préparatoires au professorat des écoles

Dans un courrier conjoint la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation et le Ministre de l'Education National, ont confié à Monsieur Sherringham, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche la mise en œuvre de classes préparatoires au professorat des écoles. L'objectif est d'ouvrir au moins une CPPE par académie à la rentrée 2021.

Ces parcours pluridisciplinaires s'inscriront dans une mention de licence, prioritairement de Lettres et de Mathématiques et de Langues. Ce parcours serait co-construit entre des enseignants du second degré et des enseignants du supérieur avec une universitarisation progressive : en L1 : 25 % dans le supérieur, 75 % en classe prépa, en L2 : 50/50, et en L3 : 75/25 pour 180ETCS délivré en blocs de connaissances et compétences. Ce parcours comportera un stage d'observation de 3 semaines en L1, un stage en L2 (observation et pratique) et un stage de mobilité à l'international (4 semaines en immersion ou en observation selon le niveau de langue).

La labellisation se fera en 2 temps :

- Appel à manifestation d'intérêt, une lettre d'intention définissant le binôme lycée-université, un avis du recteur et mention de la licence adossée pour le 16 novembre, labellisation au 20 novembre, pour inscription sur Parcoursup,
- 2e phase : accompagnement pas DGESCO et DGESIP pour les parcours labellisés de décembre à juin, séminaire de formation des équipes pour une acculturation, modèle cadré au niveau des lycées avec un socle identique partout, cahier des charges transmis en début de semaine prochaine, guide de l'AMI début octobre,

Un courrier officiel devrait être adressé au cours de la semaine

Renouvellement de l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants internationaux à la rentrée 2021-2022

Renouvellement de l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants internationaux à la rentrée 2021-2022

Le CA du 25 septembre 2020 a validé à l'unanimité le renouvellement de l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants internationaux à la rentrée 2021-2022

Il est à noter que sur les 2 dernières années les étudiants internationaux concernés représentaient de l'ordre de 5,5% maximum de la population étudiante, et qu'ils seront encore moins nombreux en cette année de pandémie.

Ne sont pas concernés par les droits différenciés :

- Les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (Norvège, Islande, Liechtenstein), de Monaco, d'Andorre, de Suisse, les résidents du Québec ;
- Les étudiants porteurs d'une carte de résident de longue durée ou un étudiant ayant déclaré son foyer fiscal ou étant rattaché à un foyer fiscal en France depuis plus de 2 ans ;
- Les étudiants ayant le statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- Les étudiants en thèse (ou HDR), 3ème cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques ;
- Les étudiants internationaux boursiers (BGF, BCS et pupilles) ou bénéficiaires exonérations d'ambassade ;
- Les étudiants internationaux originaires d'universités avec lesquels une convention a été établie.
- Les publics de formations à distance et les publics empêchés

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 24 septembre 2020 (annexe 1.1)

Compte-rendu de la CFVU du 24 septembre 2020 : délibération n° CFVU 20201008_01

Décompte des voix :

Décompte des votants : 20

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Le compte rendu est adopté

2. Le quart-d'heure Etudiant

RAS

3. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : CVEC, budget 2019-2020 et priorités politiques pour 2020-2021

Pour Rappel, les 6 axes prioritaires à l'université de Poitiers portent sur des actions qui concernent toutes les étudiantes et les étudiants

- Renforcer les actions de prévention/Santé envers les étudiants
- Augmenter le FSDIE pour accentuer le rôle des associations et améliorer l'accompagnement des étudiants en situation compliquée
- Faciliter l'accès à une pratique sportive variée
- Améliorer les conditions de vie des étudiants (sous forme d'un appel à projets pour des équipements avec co-financement)
- Faciliter l'accès des étudiants à la culture et à la culture scientifique
- Améliorer la communication externe et interne vers les étudiants

Pour l'année universitaire 2019-2020, la base de reversement par étudiant était de 59,93 €. L'université de Poitiers a donc perçu pour un effectif de 27 695 étudiants dont 1 946 IFSI un total de 1.659.705,56 €

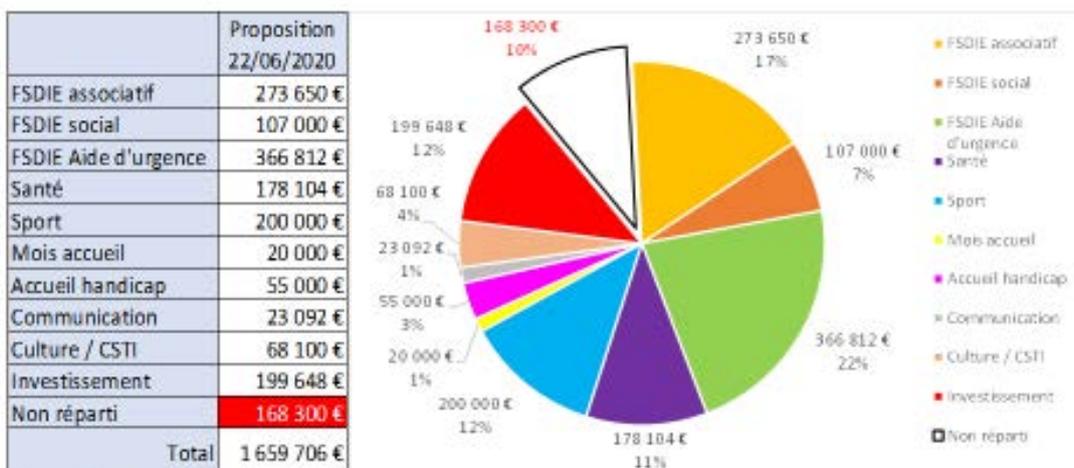
L'utilisation des crédits CVEC 2019-2020 est la suivante :

Utilisation des crédits CVEC 2020-2021

Proposition d'affectation

27.695 étudiant.e.s

59,93 €



Esquisse de l'année 2020-2021

La commission CVEC a souhaité être prudente sur la répartition du budget CVEC, et a décidé de travailler sur une hypothèse prudente d'une base de versement à **41€** pour 28 500 étudiants, tant que les éléments de calcul ne seront pas officiels pour l'année universitaire 2020-2021. A ce stade, le montant total estimé est de **1.168.500 €**

Pour rappel, les pourcentages réglementaires pour le FSDI et la santé sont respectivement de 30% et de 15%.

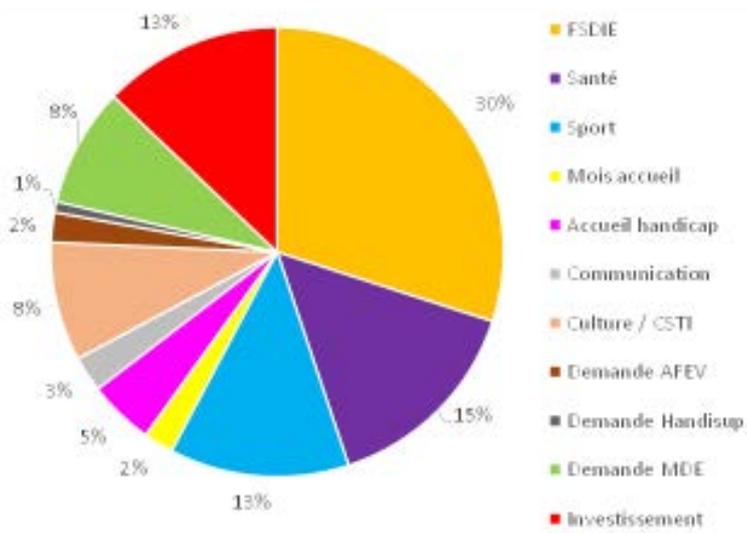
La répartition 2020-2021 est la suivante

2020

Esquisse de l'année CVEC 2020-2021

Sur la base d'affectation 2019

Postes	22-sept
FSDIE	350 550 €
Santé	173 550 €
Sport	150 000 €
Mois accueil	25 000 €
Accueil handicap	55 000 €
Communication	30 000 €
Culture / CSTI	100 000 €
Demande AFEV	25 000 €
Demande Handisup	9 400 €
Demande MDE	100 000 €
Investissement	150 000 €
Total	1 168 500 €
Base reversement	41 €
Nombre étudiant.e.s	28500



Compte tenu de la fin du dispositif Paré, nous avons reçu des demandes d'affectation sur fonds CVEC pour financer trois projets.

Demande de l'AFEV

- Accueil des primo-entrants (sensibilisation DD/solidarité)
- Découverte de la culture universitaire et vie de campus (lycéen.ne.s, futur.e.s étudiant.e.s)
- Financement de postes et services civiques

Demande d'HANDISUP

- Pair'émulation autour du Handicap pour favoriser l'inclusion des étudiant.e.s en situation de handicap
- Financement chargé de coordination et services civiques

Demande de la MDE

- Animations de la vie étudiante des campus (2 postes)
- Médiation culturelle inter-campus (1 poste)
- Accompagnement des projets vidéo étudiants (1 poste)

- Animation du bureau des temps (1 poste)

Mme HALL, Directrice du CROUS complète les propos de Virginie LAVAL et évoque la difficulté de mobiliser les étudiants sur les sites d'Angoulême, de Niort et du Futuroscope. Elle souligne la complémentarité des actions du CROUS avec celles de l'université de Poitiers. Les opérations financées par la CVEC sur la vie en cité U et notamment l'accompagnement psychologique des étudiants ont une véritable plus-value.

Suite à question de François DUBASQUE, Virginie Laval confirme Il y aura bien un appel à projet sur la culture et la culture scientifique.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 23/10/2020 :

Avis n° CFVU 20201008_02 : CVEC, budget 2019-2020 et priorités politiques pour 2020-2021

La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.

Décompte des voix :

Décompte des votants : 20

Pour : Unanimité des présents

Contre :

Abstention :

4. Pour information : Bilan ELANS

Virginie Laval présente aux élus de la CFVU un bilan sur la première année de fonctionnement d'ELANS :

Diversification des parcours :

- Déploiement du parcours international en L2 et L3.
- Les étudiants ont désormais l'opportunité d'améliorer leurs compétences dans l'une des 7 langues suivantes en plus de l'anglais : russe, chinois, portugais, arabe, espagnol, allemand et italien
- Création en cours de divers modules d'enseignement à distance : russe est réalisé dans sa globalité.

Accompagnement renforcé :

- Les enseignants référents sont déployés sur 80% des licences générales = 131 enseignants référents pour 4 438 étudiants.
- Le dispositif « oui si » a été déployé rentrée 2019 dans 8 mentions de licence pour 119 étudiants, et est déployé pour la licence Administration Economique (environ 27 inscrits) à la rentrée 2020

- A la rentrée, le parcours REBOND pour les étudiants en défaut d'orientation sera déployé au minimum sur 12 étudiants. Le cahier des charges a été réalisé et les contenus pédagogiques de ce parcours seront prêts pour une mise en œuvre début novembre.

Compétences transversales :

- Réalisation d'une plateforme d'auto-formation à la méthodologie du travail universitaire – MOTIVE, à destination des étudiants et des équipes pédagogiques. Cinq chapitres avec 30 modules sont disponibles :
 - Introduction aux bases de l'apprentissage
 - Prise de notes
 - Recherche documentaire
 - Écrits courts et structurés,
 - Communiquer en milieu universitaire, avec 30 modules d'autoformation à destination des étudiants et des équipes pédagogiques)).
- Près de 2000 étudiants sont désormais certifiés en compétences numériques (certification Pix) et des modules didactiques sont créés (avec 50% des items du référentiel PIX) à destination des enseignants qui interviennent dans les formations au numérique.
- 7000 étudiants de L1 ont passé un test de niveau en langues.
- PPPE : le livret pédagogique PPPE est construit. Il est expérimenté dans toutes les licences.

Approche par compétence (APC) et diversité des pratiques pédagogiques :

- 3 licences générales sont en cours de construction de leur formation en APC.
- Une nouvelle version d'Ametys, permettant l'affichage des formations en APC, est pré-finalisée.
- Plusieurs outils d'accompagnement ont également été créés pour accompagner les équipes dans cette construction.
- Un référentiel de compétences transversales issus des blocs de compétences de la fiche RNCP a été créée pour être mis en œuvre au sein de l'ensemble des licences générales passant en APC.
- L'accompagnement des équipes pédagogiques, aux diverses modalités pédagogiques et aux différents modes d'évaluation, a été renforcé par la création du PEDAGOLAB qui va se développer davantage dans les mois à venir.
- Une nouvelle version de la plateforme MOODLE Updago a également été mise à destination de toute la communauté, devenant ainsi la plateforme de référence pour tous en matière de pédagogie. 50 à 70 inscrits aux Webinaires parmi toutes les catégories de personnels UP.

Inscription dans une dynamique de réseaux, notamment entre projets NCU

L'UP Participe activement au réseau national des NCU

- Dans le cadre de l'approche compétence, lors d'une réunion du réseau national, l'université de Poitiers accompagnée par l'université catholique de Lille et l'université Paris Est-Créteil ont engagé la création d'un sous-groupe de travail « approche compétence » permettant, au niveau national, de :
 - créer des outils nationaux permettant aux équipes pédagogiques de construire plus aisément une formation en approche compétence
 - d'avoir une visibilité nationale des formations construites de cette manière.

- De créer une formation des conseillers pédagogiques à l'approche compétence
- D'interagir entre NCU sur l'intégration des formations en APC au sein des différents systèmes d'informations (apogée et ametys par exemple).
- Un travail commun a également été réalisé avec l'université de Louvain-La-Neuve pour échanger sur l'accompagnement des équipes pédagogiques à la mise en place d'une approche compétence au sein d'un établissement.

Implication de l'université de Poitiers dans le NCU Aspice Friendly

- Permet sur l'axe particulier des étudiants présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA) d'avancer sur le terrain de l'inclusion dont la pédagogie est un critère déterminant. L'approche par compétences en particulier, mise en avant à travers ELANS, sera probablement un vecteur déterminant.

Implication de l'université de Poitiers dans le PIA CODA (À la croisée des parcours),

- Mise en œuvre démarrera en 2020-2021 permettra un travail commun avec ELANS sur l'orientation des étudiants, en amont de leur entrée à l'université.

Question de Sylvie QUINTARD sur l'outil AMETYS intégrant une visualisation de l'approche compétence. Agnès GUITET, Cheffe de projet Elans répond que l'affichage de l'approche compétence dans AMETYS n'est pas encore en production, mais en cours de test.

5. Pour délibération de la CFVU : Validation des Acquis Personnels & Professionnels (VAPP) : candidatures : calendrier établissement et documents de candidature. Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : Modalités d'inscription : précisions (annexe 5.0)

Définition réglementaire :

- La VAPP permet de candidater à l'entrée en formation sans avoir le titre requis. Par exemple, candidater à l'entrée en Master sans être titulaire d'une licence. À l'Université de Poitiers, l'ensemble de l'offre de formation est accessible à la VAPP. La VAPP est préalable à la candidature à l'entrée en formation.
- La VAE, permet, sans condition d'âge, de niveau ou de statut de valider les acquis de l'expérience afin d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. L'expérience du candidat doit correspondre au diplôme qui est ciblé.

Il est proposé aux membres de la CFVU : un calendrier établissement de la procédure VAPP, et un processus d'inscription à la VAE :

- Pour une communication claire avec les candidats, notamment pour la VAPP qui valide les prérequis pour entrer en diplôme mais ne garantit pas l'entrée dans les formations sélectives
- Pour avoir une visibilité établissement via le SI, des processus VAE et VAPP en cours, et des diplômes concernés.
- Pour éviter le travail de saisie en double, triple...par les acteurs UP, mais également par les candidats, et les incompréhensions entre les services et les composantes. Et avoir une traçabilité dans le SI formation.

VAPP :

Proposition d'un calendrier établissement qui positionne la campagne de VAPP avant la campagne de master (masters = 77 % des VAPP)

Une liste de documents "établissement" à transmettre par les candidats documents

- Pour valider la VAPP, mais également
- Pour préparer la suite, et notamment l'accompagnement à la recherche de financement de la formation
 - En cas de validation de la procédure VAPP, et
 - De réponse positive à l'entrée dans le diplôme visé.

La communication du site UP sera à travailler pour qu'elle soit très précise, tant pour les candidats qu'en interne.

VAE :

Une inscription des candidats dans APOGEE, après étude de la faisabilité du dossier et à partir de la phase d'accompagnement par UP&PRO (phase qui dure souvent 18 mois)

- Avec paiement du droit de scolarité du diplôme dès l'inscription
- A partir de l'année d'inscription, et en comptant cette dernière, les candidats ont alors deux ans pour passer devant le jury. Si ce dernier se tient la deuxième année, le candidat est exonéré des droits d'inscription à la formation puisqu'il les a déjà payés. Tout jury postérieur à deux ans implique le paiement des droits d'inscription au diplôme.
- En cas de validation partielle du diplôme l'année universitaire N : le candidat, qui repasse devant le jury l'année N+X paye les droits d'inscription au diplôme (comme un redoublant).

Intervention de Florence LAVAL qui demande de la souplesse quant aux candidats internationaux, et aux candidats issus du monde de l'entreprise qui souhaitent intégrer un masters 2. Les campagnes de candidatures en masters 2 sont souvent décalées et plus tardives que la campagne d'entrée en M1 (campagne établissement).

Sylvie Quintard précise le fait que les demandes de VAPP au-delà d'avril correspondent plutôt à des régularisations suite à sélection.

Jusqu'alors, les demandes de VAPP sont traitées dès octobre pour optimiser l'accompagnement à la recherche d'un financement en vue d'une reprise d'études.

Compte tenu des échanges en séance, des ajustements sont nécessaires et la présentation est reportée pour la prochaine CFVU du 15/10.

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

Report de la délibération.

Décompte des voix :

Décompte des votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

6. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2021-2022 (annexes 6.0 à 6.2)

Les Capacités d'accueil

Globalement les capacités d'accueil passent de 2 995 places à 2 950, soit moins 45 places.

Globalement, cela permet d'accueillir l'équivalent des 2 643 inscrits à ce jour dans APOGEE (IA valides et non encore valides). Il y a donc 487 places en 21-22 de plus que d'inscrits en 20-21.

Droit des affaires : 60 (- 5 places)

Droit des collectivités territoriales : 20 (-10 places)

Droit du Patrimoine : 70 (- 2 places)

Droit notarial : 22 (- 3 places) (-4 par rapport aux inscrits)

BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION : 45 (-20 places) (-20 par rapport aux inscrits, mais lié au parcours Plantes et société qui ne sera pas ouvert en M1 en 2021, car il y a alternance d'ouverture avec l'université de Tours.

Chimie : 92 (-10 places)

SCIENCES DE LA MATIERE : 25 (-25 places)

SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT : 24 (-15 places)

EUR TACTIC : +10 places

EUR INTRE : +46 places

ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS : 70 (-5 places) (-8 par rapport aux inscrits)

INFORMATION, COMMUNICATION : 36 (-1 place)

CCA : 35 (-5 places)

Point sur les modalités de recrutement.

Globalement, les équipes pédagogiques ont reporté les modalités de recrutement telles qu'elles existaient avant la crise sanitaire.

Droit :

Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements : nouveaux documents demandés pour toutes les mentions et parcours :

- Questionnaire commun à l'ensemble des mentions (classement, par ordre de préférence, des mentions et parcours)

Mention DROIT PUBLIC DES AFFAIRES : tous les parcours modifient les modalités de recrutement : Admissibilité sur dossier, Admission après entretien, devient Admission sur dossier.

SFA :

Mention BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION : le parcours Plantes et Société : Culture Durable, Paysage et Phytovalorisation devient Plantes et société. Il n'est pas ouvert en M1 en 2021, car il y a alternance d'ouverture avec l'université de Tours.

Master SCIENCES DE LA MATIERE parcours **Physique – Chimie** : pas d'ouverture en 2021 pour le M1 et le M2

Master SCIENCES DE LA MATIERE parcours **Physique** : pas d'ouverture en 2021 pour le M1 : le recrutement se fera intégralement sous la version EUR

Master SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT parcours **Matériaux Minéraux /Int. Master in Advanced Clay Science** : pas d'ouverture en 2021 pour le M1 ; le recrutement se fera intégralement sous la version EUR

Intégration des 7 EUR à la campagne de recrutement : recrutement Admissibilité sur dossier, Admission après entretien

EUR INTREE (mention CHIMIE) : **EUR Chimie Verte, Catalyse et Environnement**

EUR INTREE (mention ENERGIE) : **EUR Energie, Fluides et Interfaces**

EUR INTREE (mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT) : **EUR Matériaux minéraux/IMACS**

EUR INTREE (mention INGENIERIE DE CONCEPTION) : **EUR Mécanique des Solides**

EUR INTREE (mention SCIENCES DE LA MATIERE) : **EUR Sciences de la Matière**

EUR TACTIC (mention TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES) : **EUR Smart IoT**

EUR TACTIC (mention INFORMATIQUE) : **EUR Software design and development**

Lettres et Langues

Mention **ARTS, parcours Cinéma et Théâtre Contemporains** :

Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

Documents obligatoires selon la situation du candidat :

- Etudiants étrangers: certificat niveau de langue
- Présentation en 1 page du projet de recherche envisagé pour le mémoire

Devient pour 21-22 :

Documents obligatoires selon la situation du candidat :

- *Etudiants étrangers : certificat niveau de langue*
- *Projet de recherche entre 3 et 5 pages*

Mention **SCIENCES DU LANGAGE** :

Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

Document obligatoire selon situation du candidat :

- Diplôme (DALF) ou Attestation (TCF, TEF) de niveau de langue C1 pour les candidats non francophones "

Devient pour 21-22 :

- *Diplôme (DALF) ou Attestation (TCF, TEF) de niveau de langue C1 pour les candidats non francophones*
- *Lettre de recommandation (conditionnelle)*

Mention CINEMA ET AUDIOVISUEL

Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

Document obligatoire : un sujet de documentaire développé en 10 feuillets (15 000 signes) et 5 sujets de documentaire en 1 ligne.

Devient pour 21-22 :

Document obligatoire : Développer 1 projet de documentaire sonore en 15 000 signes espaces compris. A titre indicatif, présenter : motivations, synopsis, personnage(s), note d'intention et de réalisation, références, calendrier indicatif et 5 autres projets de documentaires sonores en 1 500 signes espaces compris chacun.

SHA :

Mention PSYCHOLOGIE :

Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

Documents obligatoires selon la situation des candidats :

- attestation et appréciation/évaluation de stage;
- travail d'initiation à la recherche en version pdf ;
- attestations d'emploi, d'activités bénévoles, de stage,
- promesse de stage.

Devient pour 21-22

Documents à fournir selon la situation des candidats :

Documents à fournir selon la situation des candidats :

- attestation et appréciation/évaluation de stage;
 - si disponible (sinon justifier pourquoi) TER (travail d'études et de recherche) ou TIR (travail d'initiation à la recherche) ou mémoire de recherche, travaux réalisés en L3 en version intégrale et en pdf ;
 - attestations d'emploi, d'activités bénévoles, de stage,
 - promesse de stage délivrée par l'établissement d'accueil
- Documents à fournir obligatoirement :*
- Questionnaire spécifique établi par parcours

IRIAF :

Mentions ACTUARIAT et RISQUES ET ENVIRONNEMENT :

Documents demandés aux candidats, en plus des documents établissements

Copie des diplômes obtenus / Lettre d'appréciation confidentielle

Devient pour 21-22

Lettre d'appréciation confidentielle

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 23/10/2020 :

Avis n° CFVU 20201008_03 :

La mesure est adoptée à l'unanimité des présents

Décompte des voix :

Décompte des votants : 20

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

Intervention de Dominique ROYOUX, dont c'est la dernière CFVU car il sera absent le 15 octobre, remercie Virginie LAVAL, l'équipe administrative et l'ensemble des membres de la CFVU pour la bonne préparation de cette instance et la richesse des sujets et échanges.

Prochaine CFVU **le jeudi 15 octobre 2020**

La séance se termine à 15H15.

<p>La Vice-présidente Formation Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire</p>  <p>Virginie LAVAL</p>	<p>La secrétaire de séance</p> <p>Christine LOUBET</p>
--	--